

Denis DUCARME

Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des
PME,
de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Contact:

Christine Romeyns
0473/98.55.83
Eléonore Monaco
0473/82.51.65



Communiqué de presse

Lancement de la campagne « premierengagement.be » Déjà plus de 31.000 nouveaux emplois créés grâce aux mesures « zéro coti » !

04/09/2018

La mesure « zéro coti » est une réussite. Elle consiste, pour rappel, à permettre aux employeurs d'être dispensés à vie de cotisations patronales de base s'ils décident d'engager leur premier travailleur. " Entre le 1^{er} janvier 2016 et la fin décembre 2017, cette mesure a incité pas moins de 31 167 entreprises à créer un premier emploi !" souligne Denis DUCARME (MR). Afin d'encourager d'autres employeurs à franchir le pas, il lance aujourd'hui, avec la ministre Maggie De Block (Open VLD), le site web www.premierengagement.be . Objectif : mieux informer les indépendants et les PME.

La mesure est une initiative de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, et de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. La mesure « zéro coti », en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, prendra fin le 31 décembre 2020. Cette mesure, adoptée dans le cadre du Tax shift, a pour objectif d'encourager les petites entreprises à créer de l'emploi.

Les résultats sont extrêmement encourageants. Ainsi, sur les 31.167 emplois créés grâce à cette mesure entre le 1^{er} janvier 2016 et 31 décembre 2017 16.244 sont situés au Nord du Pays, et 14.923 au Sud du pays (soit 9.699 en Région wallonne et 5.224 dans la Région de Bruxelles-Capitale). Les secteurs dans lesquels ces emplois supplémentaires ont été créés sont principalement le commerce, la construction et l'horeca.

www.premierengagement.be

Si cette mesure a déjà permis à de nombreux indépendants de créer de l'emploi, Maggie DE BLOCK et Denis DUCARME sont convaincus qu'il est encore possible d'inciter d'autres indépendants à franchir le pas. Pour cela, il fallait trouver un outil permettant de mieux informer les indépendants et les PME. « Avec la campagne « premierengagement.be », nous voulons augmenter la complète connaissance par les entreprises et les indépendants de la mesure 'zéro

coti' », souligne Denis DUCARME. «Les entrepreneurs trouveront également toutes les explications utiles sur le site web de la campagne. »

Outre la création d'emplois, la mesure 'zéro coti' est également bénéfique pour les indépendants. Elle les encourage en effet, s'ils l'estiment opportun, à embaucher une personne qui leur permettra de les soulager d'une partie de leur charge de travail mais qui contribuera également au développement de leur entreprise. *«Embaucher un premier travailleur, pour un indépendant, c'est aussi se donner l'opportunité, d'une part, d'améliorer sa qualité de vie au quotidien et, d'autre part, de développer son chiffre d'affaires »*, rappelle le ministre Denis DUCARME.

Jobs, jobs, jobs

Une entreprise qui crée un emploi pour la première fois n'aura jamais à payer de cotisations patronales de base pour cet emploi. *«Je connais beaucoup de travailleurs indépendants qui ont trop de travail. Après un premier engagement, ces indépendants peuvent compter sur un(e) collaborateur (trice), ce qui leur donne un peu plus de temps pour eux-mêmes»*, ajoute la ministre De Block avec satisfaction.

Dans le même temps, la compétitivité de leur entreprise est renforcée. Mais surtout: quelques dizaines de milliers de nouveaux emplois ont été créés. *« Cela signifie que les gens augmentent leur pouvoir d'achat et que notre économie se renforce. C'est également une bonne nouvelle pour la sécurité sociale, car quand le nombre de travailleurs augmente, les ressources de la sécurité sociale augmentent elles aussi »*, explique la ministre De Block.